



# ABAFIM



10000 av. de la Marine - 93000 La Courneuve  
 Téléphone : 01 49 48 24 24 - Fax : 01 49 48 24 24  
 Site Internet : www.abafim.com  
 SIREN 521 200 000 - N° de TVA : 207 200 000  
 N° de Déclaration de Valeur Ajoutée : 207 200 000  
 N° de Déclaration de Valeur Ajoutée : 207 200 000  
 N° de Déclaration de Valeur Ajoutée : 207 200 000

## OFFRE D'ACHAT

Les soussignés : *ABAFIM*, *Romain*  
 Demeurant : *25 Avenue de la Marine 93000 La Courneuve*  
 Reconnus par le *tribunal de commerce de Paris* par l'arrêté de l'expert irrévocable  
 ABAFIM, le *bon Mandat N° 1011* en date du *10/09/2003*  
 et le *bon Mandat N° 1012* en date du *10/09/2003*  
*Passant à la suite de la vente de la société de la Courneuve de 2003*

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat formée de ce bon aux conditions suivantes :

**Prix net vendeur :** *Quatrevingt dix mille euros* **80 000 €**  
**Montants des taxes :** *zéro* **0 €**  
**Prix total négocié d'achat (prix) à la signature du vendeur :** **80 000 €**  
 Les lettres : *Quatrevingt dix mille euros*

- Les de la signature du vendeur de cette offre le montant de **0 €**
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit le montant de **80 000 €**

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 30 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive n'est pas réalisée, le présent document sera nul et sans effet, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation. D'autre part, nous reconnaissons avoir été informés par la loi sous autorité à donner l'acceptation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 30 jours à compter de la date du présent document.

Cette offre sera obligatoirement adressée à : ABAFIM - 25, Avenue de la Marine - 93000 La Courneuve, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'empressement par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 30 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Les différentes parties signent et contractent ensemble que leurs droits personnels sont respectés et valables par tout acte en vertu de la loi.

L'empressement, *Paris Courneuve*, le 25 OCTOBRE 2003.  
 Pour ABAFIM, Le vendeur,  
 Le négociateur, *Prévu sans aucune des parties*  
*Prévu sans aucune des parties*

00 Condition suspensive :  
*Nous reconnaissons avoir été informés par la loi sous autorité à donner l'acceptation pure et simple.*